

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HIRTZFELDEN

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00. Avant de procéder à l'énumération des conseillers présents, il informe l'assemblée que Mme Céline GLAENTZLIN a déposé sa démission le 31 janvier 2023 et qu'une copie a immédiatement été envoyée à M. le Préfet. En conséquence, Mme Sandrine BLONDEAU, candidate suivante sur la liste déposée en préfecture lors des dernières élections municipales a immédiatement été installée et convoquée à la séance de ce jour.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

M. Michel SAUVAGEOT, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, les conseillers.

Absents excusés : Mme Carine PETERMANN, M. Thierry DEMMEL, M. Frédéric PROBST, Mme Marie GOETZ, M. Denis IMHOFF

Procurations : Mme Carine PETERMANN à M. Maurice PLOSKONKA, M. Thierry DEMMEL à Mme Tiphonie LUDIERES, M. Frédéric PROBST à M. Christophe BITARD, Mme Marie GOETZ à M. Michel SAUVAGEOT, M. Denis IMHOFF à Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER

Absents : Mme Myriam NAEGELIN, M. Mathieu LANG

Ordre du jour :

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour suite à la démission du Conseil municipal de Mme Céline GLAENTZLIN qui entraîne de ce fait la fin de son mandat de conseillère communautaire suppléante, afin de désigner sa remplaçante à la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Ne s'oppose pas** à l'ajout de ce point supplémentaire
- **Modifie l'ordre du jour comme suit :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022
2. Finances – (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil au maire
4. Désignation d'une conseillère communautaire suppléante
5. Convention avec l'association « Société d'Histoire d'Hirtzfelden »
6. Amaëlles : demandes de subventions 2023
7. Banque alimentaire : demande d'aide financière 2023
8. Opération Noël 2023 : personnes âgées et écoliers
9. Périscolaire « Les Mômes d'Hirtz » : subvention 2023
10. Centres aérés : participations communales 2023
11. Emplois saisonniers 2023
12. AFM : don pour le Téléthon 2023
13. Vente de la maison 22 rue de la République
14. Périscolaire : service minimum d'accueil
15. Convention avec l'association Les Mômes d'Hirtz
16. Informations – Communications

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

Le Conseil municipal, à raison de 11 voix pour, une abstention (S. Blondeau), une contre (D. Imhoff par procuration) **approuve** le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022

Point n°2 – Finances

Néant.

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
14/01/2023	MASCH	Concert de guitare	450 €

Le conseil municipal est également informé que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées :

- le 02/12/2022 à la demande de Me Barbara GREWIS, notaire à Hégenheim,
 - le 02/12/2022 à la demande de Me Marie LOEB-OSSOLA, notaire à Colmar,
 - le 02/01/2023 à la demande de Me Capucine HERZOG, notaire à Mulhouse,
- et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales	Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du PLUi	Observation
11/2022	S. 02. P. 62/18	5B rue de Fessenheim	1180 m ²	Bâti	UB	
12/2022	S. 01 P. 7	1 rue de Rustenhart	592 m ²	Bâti	UB	
01/2023	S. 53 P. 65/7	35 rue de Verdun	1000 m ²	Bâti	UB	

Point n°4 – Désignation d'une conseillère communautaire suppléante

Le Conseil municipal, **Prend acte** :

- de la démission de Céline GLAENTZLIN, conseillère municipal et conseillère communautaire suppléante
- de la désignation de Sandrine Blondeau qui prend place à la fin de la liste du tableau du conseil municipal
- de la désignation de Tiphonie Ludières à la fonction de conseillère communautaire suppléante à la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach

Charge le Maire :

- de transmettre le tableau du conseil municipal actualisé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- d'informer les Présidents de la CC Alsace Rhin Brisach et du SCOT Colmar Rhin Vosges, instances dans lesquelles elle siègeait.

Point° 5 - Convention avec l'association « Société d'Hirtzfelden »

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, **prend acte** de la constitution d'une association dénommée « Société d'Hirtzfelden », et **autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition gracieuse à l'association, pour une durée illimitée, d'un local sis 17 rue de la République et du mobilier nécessaire à l'exposition ; d'en assurer la sécurité et les charges courantes.

Point n°6 - Amaëlles : demandes de subventions 2023

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**allouer** une subvention de fonctionnement d'un montant de 400 € à l'APAMAD et d'un montant de 900 € à l'APALIB'.

Point n°7 - Banque alimentaire : demande d'aide financière 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **Décide** d'octroyer une aide financière d'un montant de 100€ à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin.

Point n°8 - Opération Noël 2023 : personnes âgées et écoliers

Le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité, **de maintenir** les crédits pour les enfants à 17 €, et les crédits pour les personnes âgées, nées avant le 1^{er} janvier 1954, à 35 €.

Point n°9 - Périscolaire « Les Mômes d'Hirtz » : subvention 2023

Le Conseil municipal, à raison de 12 voix pour et une abstention (D. Imhoff par procuration), **autorise** le Maire à signer la convention financière, d'objectifs et de partenariat à intervenir avec l'association « Les Mômes d'Hirtz », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et **inscrit les crédits** nécessaires à cette opération à l'article 65748 du budget 2023 de la commune.

Point n°10 - Centres aérés : participations communales 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention Accueil de loisirs à Hirtzfelden,

Maintient la participation à 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement du centre aéré organisé par les Foyers Clubs au mois de juillet,

Maintient la participation à 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement du centre aéré organisé par le périscolaire « les Mômes d'Hirtz », pour les mois de juillet à septembre 2023,

Maintient la participation à 5,50 € par jour (2,25 € par demi-journée) par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs organisé par la Maison de la Nature du Vieux Canal pour les mois de juillet et août 2023.

Point n°11 - Emplois saisonniers 2023

Le Conseil municipal **décide**, à l'unanimité, d'**approuver** les critères d'embauche tels que sus indiqués, et **de répartir** les embauches sur le programme énuméré ci-dessus.

Point n°12 - AFM : don pour le Téléthon 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, **Donne** son accord pour verser à l'AFM un don d'un montant de 600 euros.

Point n°13 – Vente de la maison sise 22 rue de la République

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à raison de 11 voix pour et 2 abstentions (S. Noto-Suppiger et D. Imhoff par procuration),

D'autoriser le Maire à prendre en charge les frais de géomètre,

D'Autoriser le Maire à rédiger l'acte administratif de vente,

De désigner M. Christophe BITARD pour représenter la Commune,

D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Point n°14 - Périscolaire : service minimum d'accueil

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **donne** son accord pour le versement d'une participation financière d'un montant de 152 €.

Point n°15 – Convention avec l'association Les Mômes d'Hirtz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à signer une convention avec l'association Les Mômes d'Hirtz.

Point n°16 – Informations – Communication

Stéphane SENEZ, Maire

Suite à la dernière grève qui a entraîné la fermeture de l'école, le Maire propose de refaire le tableau contenant la liste des personnes susceptibles d'accueillir les élèves dans le cadre du **service minimum d'accueil**. Ce tableau sera ensuite envoyé à l'Inspection d'Académie qui contrôlera le fichier judiciaire à partir des personnes désignées.

Une réunion concernant l'avenir du **point déchets verts** s'est tenue en mairie en présence d'élus, d'acteurs du village et de représentants de la Maison de la Nature. L'objectif de cette rencontre était d'émettre des idées pour maintenir ce service qui devra fermer à la fin de l'année, notamment par la création d'une association avec la collaboration de la Maison de la Nature (ateliers de sensibilisation des habitants, ...).

Une prochaine réunion sera programmée en présence de Betty Muller (8ème Vice-Présidente Collecte et Valorisation des Déchets à la CC Alsace Rhin Brisach), avant d'organiser une réunion publique.

L'implantation d'un **nouveau pylône (5G)** est actuellement étudiée avec TDF dans la forêt du côté de Meyenheim (derrière le terrain de foot).

Christophe BITARD, 1^{er} adjoint

Le samedi 4 février a eu lieu une **réunion d'information organisée par l'Association des Maires du Haut-Rhin** afin de présenter les différentes aides financières à l'attention des collectivités face à la **crise énergétique**. Des demandes d'aides seront réalisées par la commune.

Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe

Conseil municipal des enfants (CME) : la chasse aux œufs est programmée le samedi 15 avril 2023

Dans la **profession de foi du CME**, l'organisation d'une boum pour les enfants de l'école était envisagée avant les vacances scolaires d'hiver. L'équipe pédagogique a refusé. Cette dernière sera à nouveau consultée.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Elagages des arbres : intervention la semaine dernière de l'entreprise « Plus de vert »
Terrain de foot : les travaux de la main courante ont commencé.

Le Maire clôt la séance à 20h33.